

Le baccalauréat constitue la porte d'entrée dans l'enseignement supérieur mais, pour ceux qui n'en sont pas titulaires, il y a la possibilité de préparer à l'université, sous certaines conditions d'âge ou d'activité professionnelle, le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). En 1998-1999, cette préparation assurée dans soixante et onze universités a concerné 12 394 personnes, dont 10 168 pour le DAEU à orientation littéraire (option A) et 2 226 personnes pour le DAEU à caractère scientifique (option B). La proportion de femmes est de 63 % (67 % dans l'option A). Les étudiants de l'option scientifique sont un peu plus jeunes que ceux de l'option littéraire.

Le diplôme d'accès aux études universitaires

Que peut faire une personne désireuse de suivre des études supérieures qui n'a pas obtenu le baccalauréat ? Outre la capacité en droit, il existe un diplôme intitulé diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Institué en 1994, il a fait suite à l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) dont l'idée remonte à 1956 (*voir l'encadré p.3*).

Au cours de l'année universitaire 1998-1999, la préparation au DAEU a concerné 12 394 personnes, dont 10 168 pour le DAEU à orientation littéraire (option A) et 2 226 personnes pour celui à caractère scientifique (option B) (*voir l'encadré p.4*). Sur les soixante et onze universités qui assurent la préparation à ce diplôme, quarante et une ont mis en place des formations à la fois pour les options A et B, dix-neuf uniquement pour le DAEU option A et onze uniquement pour le DAEU option B (*tableau 1*).

DES EFFECTIFS EN LÉGER DÉCLIN

À la rentrée 1998, 12 394 personnes sont inscrites à la préparation au DAEU. La comparaison de cet effectif avec ceux des années précédentes n'est pas simple, en raison de la qualité inégale des remontées d'information au cours du temps. On avait compté 11 486 inscrits en 1996 et 11 052 en 1997, mais certaines universités n'avaient pas remonté d'information à ce sujet en 1997-1998. Une estimation à champ cons-

tant, en s'appuyant sur les dix académies les plus représentées (Paris, Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice et Créteil qui représentent 70 % de la population totale), indique que les effectifs auraient décliné légèrement (d'environ 5 %) sur les deux dernières années (*tableau II p.3*).

Les effectifs ont augmenté dans dix académies et ont baissé, parfois de façon importante (en particulier à Lyon et Montpellier), dans treize académies.

LILLE DEVANT PARIS ET NANTES

En termes de nombre d'inscrits à la préparation au DAEU, il y a d'importantes disparités entre les académies. Dix-sept académies regroupent des effectifs inférieurs à 350. Dans cinq académies (Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Lyon, Toulouse), les effectifs sont compris entre 600 et 1 000, tandis que trois académies (Lille, Nantes et Paris) réunissent 4 509 inscrits et représentent 36 % de la population totale.

L'académie où les inscrits en 1998 sont les plus nombreux est celle de Lille (2 036), suivie d'assez loin par celles de Paris (1 431) et de Nantes (1 042). Ces trois académies occupent les trois premières places depuis 1996.

En termes d'établissements universitaires, c'est l'université de Toulouse II qui accueille le plus d'inscrits au DAEU

(839, inscrits uniquement au DAEU A) puis celles de Nantes (685) et d'Artois (641).

L'OPTION LITTÉRAIRE EST LARGEMENT SUIVIE

L'orientation littéraire du DAEU est très prisée sur l'ensemble du territoire français. Si 10 168 personnes étaient inscrites à l'option A (soit 82 % des DAEU), seulement 1 342 avaient opté pour l'option B (18 %). Cette forte majorité est stable dans le temps et dans l'espace : depuis la création de l'examen, environ 80 % des inscrits le sont au module A. Avec 79 %, les trois académies de Lille, Paris et Nantes sont légèrement en deçà de la moyenne nationale, et ce n'est que dans l'académie de Strasbourg que les effectifs sont équilibrés entre les deux options.

UNE MAJORITÉ DE FEMMES

Depuis trois ans, la proportion de femmes parmi les inscrits au DAEU est remarquablement stable. Avec 63 %, elle est supérieure à celle observée en premier cycle (56 %).

Dans l'option A du DAEU, il y a 67 % de femmes. Cette proportion atteint 70 % dans l'académie de Grenoble et 76 % dans l'académie de Lille, tandis qu'elle n'est que de 52 % dans l'académie de Paris. Pour le module B, les hommes sont en majorité (55 %). Cette proportion varie selon les académies de 48 % à Lille à 60 % à Bordeaux et Nice.

Cette répartition par sexe selon les modules reste à l'image des filières générales du baccalauréat où les garçons sont plus nombreux dans les séries scientifiques (58 % à la session 1998) et les filles dans les séries littéraires (82 %).

UN RENOUVELLEMENT IMPORTANT

La durée de préparation du DAEU est au minimum d'un an, mais elle peut s'échelonner sur deux, trois ou quatre ans. Pour des personnes qui ont arrêté leurs études quelques années auparavant afin d'entrer dans la vie active, une telle formation implique un travail personnel important et une forte motivation. En fait, en tenant

TABLEAU I – Universités habilitées à délivrer le DAEU en 1998-1999

Académies	Universités	DAEU A	DAEU B
Aix-Marseille	Aix-Marseille I	X	X
	Aix-Marseille III	X	X
	Avignon	X	X
Amiens	Amiens	X	X
Besançon	Besançon	X	X
Bordeaux	Bordeaux I		X
	Bordeaux III	X	
	Pau	X	X
Caen	Caen	X	X
Clermont-Ferrand	Clermont I	X	X
	Clermont II	X	X
Corse	Corse	X	
Créteil	Paris XII	X	
	Paris XIII	X	X
	Marne-la-Vallée	X	
Dijon	Dijon	X	X
Grenoble	Chambéry	X	X
	Grenoble I		X
	Grenoble II	X	
	Grenoble III	X	
Lille	Artois	X	X
	Lille I	X	X
	Lille II		X
	Lille III	X	
	Valenciennes	X	X
	Littoral	X	X
Limoges	Limoges	X	X
Lyon	Lyon I		X
	Lyon II	X	
	Lyon III	X	
	Saint-Etienne	X	X
Montpellier	Perpignan	X	X
	Montpellier II		X
	Montpellier III	X	
Nancy-Metz	Nancy I		X
	Nancy II	X	
	Metz	X	X
Nantes	Nantes	X	X
	Angers	X	X
	Le Mans	X	X
Nice	Toulon	X	
	Nice	X	X
Orléans-Tours	Tours	X	X
	Orléans	X	X
Paris	Paris I	X	
	Paris II	X	
	Paris III	X	
	Paris V	X	X
	Paris VI		X
	Paris VII	X	X
Poitiers	La Rochelle	X	X
	Poitiers	X	X
Reims	Reims	X	X
Rennes	Brest	X	X
	Bretagne-Sud	X	X
	Rennes I		X
	Rennes II	X	X
Rouen	Rouen	X	X
	Le Havre	X	X
Strasbourg	Mulhouse	X	X
	Strasbourg I		X
	Strasbourg II	X	
Toulouse	Toulouse II	X	
	Toulouse III		X
Versailles	Paris X	X	
	Paris XI	X	X
	Cergy-Pontoise	X	
	Versailles-Saint-Quentin	X	
Antilles-Guyane	Antilles	X	X
La Réunion	La Réunion	X	X
Pacifique	Pacifique	X	

De l'ESEU au DAEU : aperçu historique

La genèse de l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) remonte à 1956. Un arrêté du 2 septembre 1969 a créé deux examens spéciaux d'entrée dans les universités destinés aux non-bacheliers soucieux de pouvoir suivre des études supérieures (les ESEU A et B correspondant respectivement aux domaines littéraire et scientifique).

Le 10 mars 1986, l'ESEU a été remplacé par l'examen d'accès à l'enseignement supérieur (EAES). Les conditions d'admission se sont assouplies, le nombre des épreuves est passé de trois à quatre et l'accès à l'enseignement supérieur s'est réduit à une université pour une inscription dans une formation de premier cycle déterminée.

L'ESEU a été rétabli le 1^{er} octobre 1986 en approfondissant et en conservant certains points issus du texte précédent. L'arrêté a fixé à quatre ans (au lieu de trois) le délai maximum entre la première inscription et l'obtention de l'examen, a explicité la possibilité de contrôle continu et la mise en place d'unités de valeurs capitalisables. Enfin, il a

pris en compte la vocation de l'ESEU en sanctionnant « des aptitudes du niveau du baccalauréat, équivalentes à celles requises pour le classement d'un titre au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation. »

Un certain nombre de difficultés ont perduré : comptabilisation de la durée d'activité professionnelle, inscription des ressortissants étrangers et des candidats handicapés, choix du centre d'examens, nature et validation des épreuves. Ces imprécisions ont trouvé une réponse dans la circulaire du 14 octobre 1993.

Si l'ESEU était exclusivement destiné à la poursuite d'études supérieures et interdisait à ses lauréats de passer des concours de niveau IV, la mise en service d'un nouveau dispositif, institué par le décret n° 94-684 du 3 août 1994, intitulé diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) permet de s'inscrire dans tous les établissements ouverts aux bacheliers ou de postuler aux concours de la fonction publique de niveau baccalauréat.

TABLEAU II – Effectifs inscrits en DAEU (A ou B) par académie

Académies	1996-1997			1997-1998			1998-1999		
	DAEU A	DAEU B	Total	DAEU A	DAEU B	Total	DAEU A	DAEU B	Total
Aix-Marseille	387	153	540	579	163	742	629	165	794
Amiens	4	1	5	14	1	15	17	–	17
Besançon	19	4	23	62	27	89	39	18	57
Bordeaux	661	19	680	643	47	690	576	47	623
Caen	155	37	192	121	31	152	116	32	148
Clermont-Ferrand	78	16	94	–	–	–	63	14	77
Corse	–	–	–	23	–	23	37	–	37
Créteil	339	40	379	299	26	325	500	102	602
Dijon	130	13	143	133	17	150	143	19	162
Grenoble	257	37	294	259	100	359	283	85	368
Lille	1 407	586	1 993	1 450	691	2 141	1 482	554	2 036
Limoges*	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lyon	748	191	939	778	188	966	655	176	831
Montpellier	305	97	402	110	91	201	262	84	346
Nancy-Metz	113	39	152	132	42	174	145	51	196
Nantes	876	148	1 024	922	137	1 059	879	163	1 042
Nice	473	63	536	424	42	466	413	57	470
Orléans-Tours	188	49	237	187	38	225	169	47	216
Paris	1 223	73	1 296	1 263	301	1 564	1 145	286	1 431
Poitiers	414	76	490	393	75	468	282	58	340
Reims	–	–	–	–	–	–	228	49	277
Rennes	–	–	–	2	–	2	343	16	359
Rouen	277	76	353	243	73	316	208	70	278
Strasbourg	166	59	225	121	80	201	112	103	215
Toulouse	879	–	879	–	–	–	839	–	839
Versailles	228	26	254	299	20	319	264	–	264
Antilles-Guyane	304	52	356	333	42	375	167	26	193
La Réunion	–	–	–	–	–	–	92	4	96
Pacifique	–	–	–	30	–	30	80	–	80
Total	9 631	1 855	11 486	8 820	2 232	11 052	10 168	2 226	12 394

* L'université de Limoges n'a pas renseigné l'enquête SISE sur les trois dernières années.

compte des difficultés inhérentes au suivi des étudiants (voir l'encadré p.5), on peut estimer que, sur l'ensemble des inscrits au DAEU à la rentrée 1997, 9 % étaient

inscrits l'année suivante à l'université (dont 8 % en DEUG), 19 % étaient encore en DAEU et 72 % avaient quitté l'université. Il y a donc un renouvellement important,

d'une année à l'autre, de la population inscrite en DAEU et qui concerne avec à peu près la même ampleur les options A et B.

LES ÉTUDIANTS DE L'OPTION SCIENTIFIQUE SONT UN PEU PLUS JEUNES

Malgré ce renouvellement, les caractéristiques d'âge et de nationalité sont assez stables d'une année à l'autre. En 1998, comme en 1997, la majorité des inscrits au DAEU (59 %) ont moins de 30 ans. Au-delà de 30 ans, les personnes qui préparent le DAEU sont principalement les femmes.

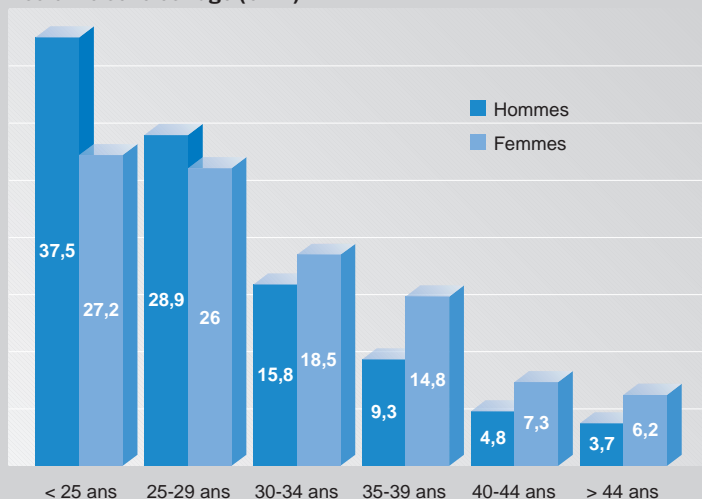
Les étudiants de l'option B sont un peu plus jeunes que ceux de l'option A. D'autre part, dans l'option B, la répartition par âge est la même pour les deux sexes, tandis que dans l'option A, les hommes sont plus jeunes (graphiques 1 à 3 p.4).

Pour les trois académies les plus concernées par les préparations au DAEU, les étudiants sont un peu plus jeunes à Paris qu'à Lille et à Nantes.

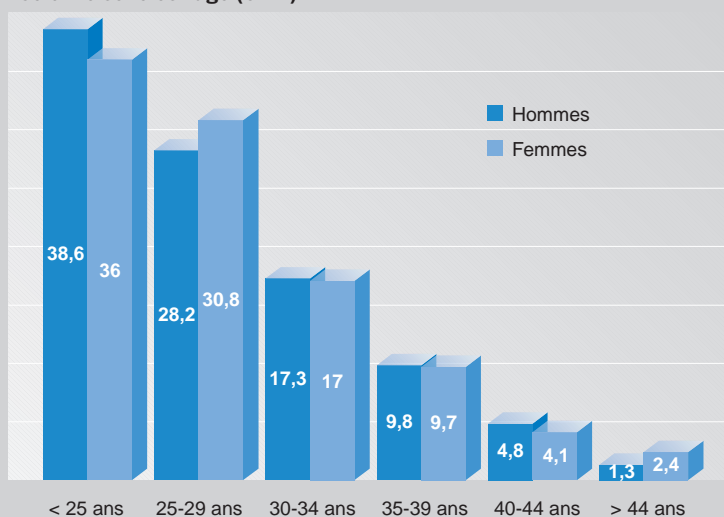
En 1998-1999, la proportion d'étrangers est de 8 %, légèrement supérieure à celle observée en premier cycle (6,9 %). La moitié de la population étrangère vient des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc) et est principalement inscrite dans la région Ile-de-France.

**Bruno Claval, université de Paris V
et Michel de Saboulin, DPD C2**

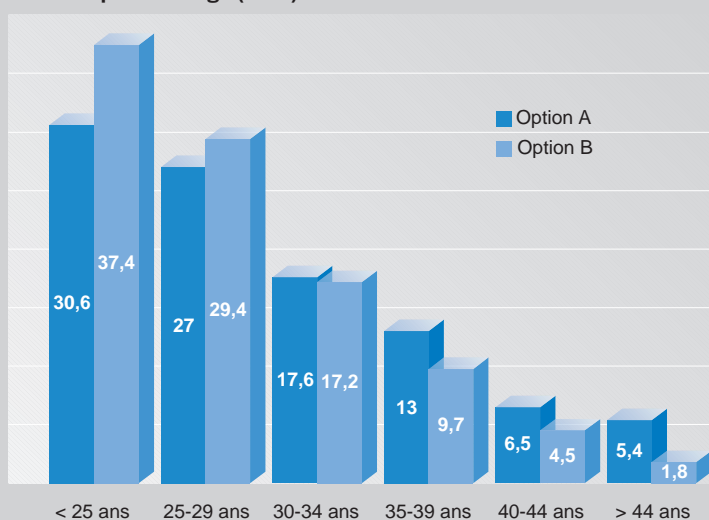
GRAPHIQUE 1 – Répartition des inscrits au DAEU option A selon le sexe et l'âge (en %)



GRAPHIQUE 2 – Répartition des inscrits au DAEU option B selon le sexe et l'âge (en %)



GRAPHIQUE 3 – Répartition des inscrits au DAEU selon l'option et l'âge (en %)



Le fonctionnement du DAEU

Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est destiné aux personnes n'ayant pas obtenu leur baccalauréat. Si aucun titre n'est exigé pour y accéder, il faut néanmoins respecter certaines conditions d'âge au moment de l'inscription. Il est en effet nécessaire d'être âgé :

- soit de 20 ans au moins en justifiant de deux années d'activité professionnelle salariée (à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale) ;
- soit de 24 ans au moins, sans condition d'emploi.

Dans le premier cas de figure, sont assimilés à une activité professionnelle le service national, l'inscription à l'ANPE, toute période consacrée à l'éducation d'un enfant, la participation à un dispositif de formation professionnelle ou l'exercice d'une activité sportive de haut niveau.

Le DAEU est délivré après une année de formation correspondant à 224 heures d'enseignement au minimum et comporte deux options (A et B). L'option A répond à une orientation littéraire tandis que l'option B est à dominante scientifique. Le choix de ces options se fait en fonction des études supérieures visées.

Les disciplines obligatoires et optionnelles varient selon l'option choisie.

Pour le DAEU A, les deux disciplines obligatoires sont le français et une langue vivante et deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste spécifique à chaque université. Deux modifications s'appliquent à l'option B : parmi les disciplines obligatoires, les mathématiques remplacent la langue vivante et parmi les disciplines optionnelles doivent figurer, au minimum, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie.

Les candidats doivent valider quatre matières et ont le choix entre deux procédures distinctes de présentation à l'examen :

- *par compensation* : les quatre matières sont obligatoirement présentées à l'examen, la même année, une moyenne générale de 10 est nécessaire et les notes sont compensables d'une matière à l'autre ;
- *ou par capitalisation* : le candidat présente une à quatre matières par an. Une moyenne de 10 à chaque matière est exigée et le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 est conservé pendant quatre ans.

Source des données sur les effectifs inscrits en DAEU

Chaque année, un extrait des fichiers de gestion des principaux établissements universitaires français permet de recenser les inscriptions des étudiants (opération EFU / SISE). Le champ de cette opération couvre, en 1998-1999, quatre-vingt-dix établissements : universités, instituts nationaux polytechniques, universités technologiques, l'Institut d'études politiques (IEP), l'Institut de physique du Globe, l'Observatoire de Paris et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Les inscriptions prises dans les différentes composantes internes (article 33 de la loi d'orientation n° 84-52 du 26 janvier 1984 : UFR, IUT, écoles, etc.) sont recensées dans cette opération.

Durant l'année 1998-1999, soixante et onze universités étaient habilitées à délivrer le diplôme d'accès aux études universitaires. Soixante et une ont indiqué des effectifs inscrits en DAEU avec, au total, 12 394 inscrits dont 10 168 en option A et 2 226 en option B.

Les informations recueillies sont hétérogènes en raison de la présence de deux formats distincts qui ont donné son nom à l'opération : les formats SISE et EFU. En 1997-1998, sur les soixante et onze universités habilitées à délivrer le DAEU, quarante d'entre elles ont transmis les informations en format SISE tandis que les trente et une autres l'ont fait en utilisant le format EFU. Pour l'année 1998-1999, le nombre d'établissements est passé à soixante au format

SISE avec l'un ou l'autre des quatre types de logiciels existants (APOGEE, ATHENA, SCOLAR ou un logiciel interne) contre onze au format EFU qui ont ensuite été recodés au format SISE. De ce fait, certaines des variables qui n'existent que dans SISE ne sont pas renseignées pour les établissements EFU.

Le suivi des étudiants pose des problèmes d'identification et de réimmatriculation. Pour repérer un étudiant une année donnée et le retrouver l'année suivante, on utilise depuis la rentrée 1995 un numéro appelé identifiant national étudiant (INE). Ce numéro est théoriquement attribué une seule fois, l'étudiant le conservant tout au long de sa scolarité même en cas de changement d'université.

Deux catégories d'étudiants existent :

- ceux qui sont gérés préalablement par le système Scolarité disposent dans l'enseignement secondaire d'un numéro BEA (base élèves académique) qui leur est attribué par le rectorat et qui doit être repris au moment de la première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- et ceux qui se présentent pour la première fois à l'université sans avoir été auparavant immatriculés et se voient attribuer un INE de première inscription.

Les étudiants en DAEU, majoritairement issus de la seconde catégorie, donnent lieu souvent à des réimmatriculations entraînant un suivi difficile à effectuer.

